



courrier huissier dette organisme crédit

Par **Caro227**, le **06/06/2009** à **14:26**

J'ai eu connaissance d'un courrier d'un cabinet d'huissiers, déposé à mon ancien domicile concernant une créance. J'ai cessé de rembourser un crédit à la consommation en janvier 2006 (souscrit auprès d'un organisme de crédit). J'ai déménagé deux fois depuis et je n'ai connaissance à ce jour d'aucun titre exécutoire. Le courrier de l'huissier me précise que son client est l'organisme de crédit et me demande de passer en urgence à son étude afin de régler la somme dûe (5000 euros + intérêts divers + frais, etc, soit somme totale d'environ 8000 euros) faute de quoi il engagera des poursuites contre moi au tribunal afin d'exiger une condamnation. Le courrier ne fait référence à aucun titre exécutoire. Pensez vous qu'il s'agisse d'une tentative de règlement à l'amiable sans qu'un titre exécutoire n'ait été émis? Merci pour vos réponses.